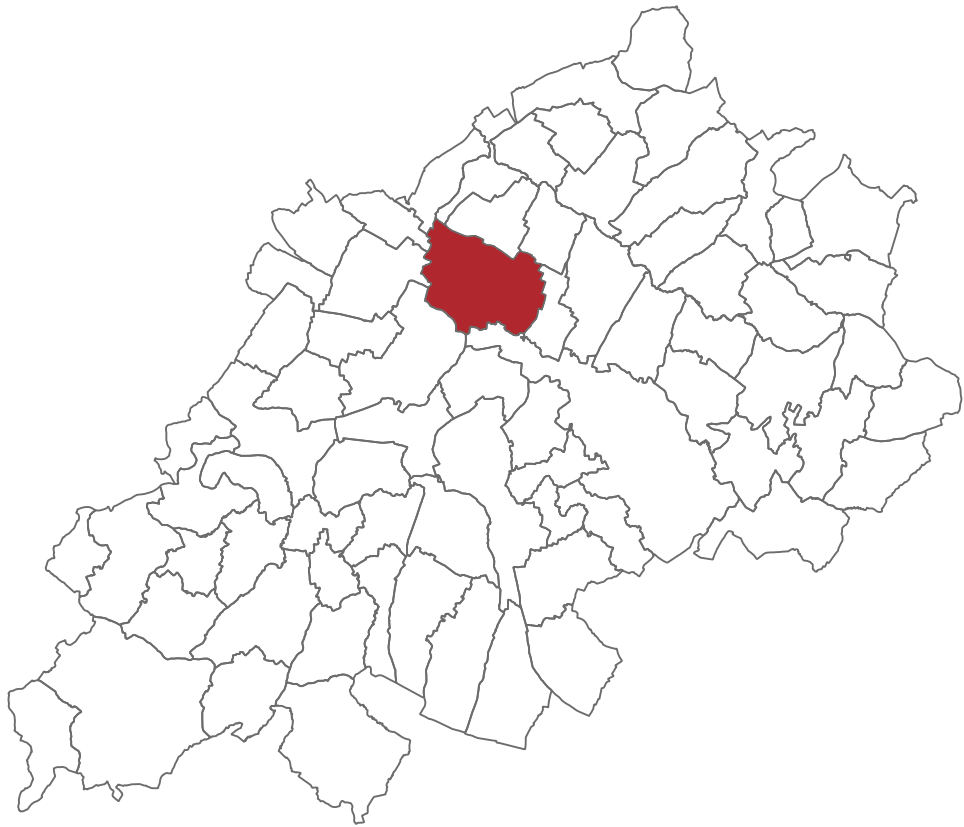


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Bailleul



- PRESCRIPTIONS**
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - ▨ Espace boisé classé
 - ▨ Patrimoine paysager à protéger
 - ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
 - ▨ Zone Humide
 - ▨ Cône de vue à préserver
 - ▨ Emplacement réservé
 - ▨ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- ZONAGE**
- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
 - UCa : Secteur d'habitat pavillonnaire dense ou à densifier
 - UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
 - UH : Secteur de hameau ou de petit village
 - UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
 - UZ : Zone d'activité économique
 - N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel de jardin
 - A : Zone agricole
 - Ap : Secteur agricole à protéger pour des raisons écologiques ou paysagères
 - Ai : Secteur agricole inconstructible
 - Az : Activité artisanale ou industrielle située en zone agricole

0 500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO
Réalisation : Ville Ouverte